

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

12 septembre 2016

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2016

Décision du comité de prix du **12 septembre 2016** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec est le maintien du prix des variétés déjà fixé, en plus **d'établir** le prix pour la **variété Honeycrisp**, les changements de prix sont **indiqués en caractère gras** :

Date	Sunrise, Paulared, Lobo (minot : 42 lb)	Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan, Cortland et Empire (minot 42 lb)	Rouge et Jaune Délicieuse (minot : 42 lb)	Honeycrisp* (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$
À compter du 26 octobre 2016			S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 3/4 po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.					
* Spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none">• Calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit					

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variété** ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland	
	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 3 octobre 2016 à 9 h 30 par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2016

Décision du 30 août 2016 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,065 \$ la livre ou 2,73 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives * Le prix de base a été établi à 0.058 \$/lb ou 2.44 \$/minot de 42 livres De plus, <u>une bonification de 0.002 \$/lb</u> est offerte pour couvrir les besoins de Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)

* Tous les volumes de pommes du Québec seront payées avec la même diligence au prix initial de 0,058 \$/ lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0,002 \$/ lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement comprenant celle en provenance aussi des transporteurs de pomme de transformation pour A. Lassonde inc.

Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2016

Les membres du comité de prix de la pomme de transformation tiendront leur prochaine rencontre pour la saison de commercialisation au besoin. Les prix établis seront disponibles sur le site Internet des PPQ : www.producteursdepommesduquebec.ca

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2016



Le **12 septembre 2016**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé **de conserver le statu quo** au niveau des dates de mise en marché (voir tableau ci-dessous), dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

AOÛT	03 Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	10 Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	17 Jersey Mac Melba	20 Jersey Mac Melba Sunrise N** Paulared**	31 Sunrise N Paulared Ginger Gold N Jersey Mac
SEPTEMBRE		03 Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	14 Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	21 Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	28 Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N Honeycrisp N Gala N Spartan
OCTOBRE		05 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse	12 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	19 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	26 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché, à compter de la variété **SUNRISE**, perdront des points de mérite. Cela pourrait entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés**.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de poursuivre son projet de pomme moche cet automne par la commercialisation d'une pomme **naturellement imparfaite**. Les pommes qui seront commercialisées seront **des pommes à l'état frais de catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale**.

Le 18 août 2016, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention de mise en marché.

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS AU 7 SEPTEMBRE 2016

Nous vous transmettons la première liste d'agents autorisés pour la saison de commercialisation 2016 – 2017, en date du **7 septembre 2016**. Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire, veuillez le faire le plus rapidement possible ou communiquez avec Mme Catherine Kouznetzoff par courriel : ckouznetzoff@upa.gc.ca ou par téléphone : 450 679-0540 poste 8585. Merci!

INFO-MARCHÉS ET PROJECTIONS MONDIALES 2016

Vous trouverez ci-dessous des liens intéressants sur les prix du marchés en date du 9 septembre et faisant suite à la tenue de la Clinique de Chicago, les estimations de récoltes mondiales.

Info-marchés :

http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Info_Marches_-pommes_9-septembre_2016.pdf

Projections mondiales :

<http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Projections-2016.pdf>

Année de commercialisation 2016-2017
Agents autorisés (Producteur-Emballeur)

9050-3665 QUÉBEC INC. (GUERTIN & ALIX) 431, rang de la Montagne Rougemont JOL 1M0 450 464-5092	FRUITS ET LEGUMES RG INC. 29, Lamartine Est St-Eugène GOR 1X0 418 247-5478	MAISON DE LA POMME INC. 32, route 237 Frelighsburg J0J 1C0 450 298-5275	POMI INC. 825, rang Welsh Franklin Centre JOS 1E0 450 827-2267	VERGER BLEUETIÈRE 235 5, route 235 Ange-Gardien J0E 1E0 450 293-6115	VERGER DES BOIS-FRANCS INC. 304, route 116 Est Princeville G6L 4K6 819 364-5783
VERGER MAÏA INC. 2530, rue Principale St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-0927	VERGER ROGER COTE INC. 785, rue Principale Rougemont JOL 1M0 450 469-2997	VERGER ROUGE POMME INC. 1299, rang Double Rougemont JOL 1M0 450 469-2029	VERGERS CATAPHARD & FILS INC. 1802, rue Principale St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-6783	VERGERS LAMARCHE INC. 175, Montée du Village St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-0695	VERGERS M. TROTTIER (3966682 CANADA INC.) 21, montée McCole St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-4676
VERGERS RÉMILLARD INC.(LES) 3185, rang Lemieux Franklin JOS 1E0 450 826-3751	VERGERS ST-DENIS ET FILS SENC 926, montée du Village St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-0619				

Agents autorisés (Emballeur)

NATURPAC INC. 105, rue de la Pommeraie St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 473-3750	VERGER HAMEL DISTRIBUTION INC. 2050, rang Papineau St-Paul- d'Abbotsford J0E 1A0 450 379-5287	VERGER PAUL JODOIN INC. 3333, rang du Cordon St-Jean-Baptiste JOL 2B0 450 467-4744	VERGERS ST-PAUL INC. 195, rue Principale Est St-Paul- d'Abbotsford J0E 1A0 450 379-9769
---	---	---	--

Agents autorisés (Producteur qui emballe seulement sa production)

DOMAINES ROKA INC. (LES) 2, ch. du Sous-Bois Mont-St-Grégoire J0J 1K0 514 207-7835	FERME DENIS ET FRERES SENC 10524, rang de la Fresnière Mirabel J7N 2R9 450 258-4324	FERME FERNAND DROUIN 4606, chemin Royal Ste-Famille I.O. G0A 3P0 418 829-2501	FERMES POMMIX SENC (LES) 1288, rue Principale St-Joseph-du-Lac JON 1M0 450 623-0861	J.+L. FAILLE SENC 2635, route 202 Franklin-Centre JOS 1E0 450 827-2456	JEAN-LUC LEGAULT 1799, Rang du Domaine St-Joseph du Lac JON 1M0 450 806-5656
POLYCULTURE PLANTE (1987) INC. 20, chemin du bout de l'Île Ste-Pétronille, I.O. G0A 4C0 418 828-9603	VERGER GAUDREAU 1304, Bellevue Ouest Cap-Saint-Ignace GOR 1H0 418 246-5607				

Le 7 septembre 2016

Agents autorisés (Acheteur)

**9054-2291 QUEBEC
INC (Francis Lavoie)**
120, de la Montagne
Rougemont
J0L 1M0
450 469-3894

A. LASSONDE INC.
170, 5e avenue
Rougemont
J0L 1M0
450 469-4926

BISCUITS LECLERC
91, rue de Rotterdam
Saint-Augustin
G3A 1T1
418 878-4790

**COURTAGE BLAIR
BROKERAGE LTD**
1500, route 202
Franklin Centre
J0S 1E0
450 827-2512

**DISTRIBUTIONS
RICHARD BOUTIN
INC.**
15, rue Industrielle
Ste-Claire
G0R 2V0
418 883-4258

**DOMAINE PINNACLE
INC.**
291, rue Miner
Cowansville
J2K 3Y6
450 298-8258

**ENTREPRISES SER-BER
ENR.**
6707, rang 5
Beaulac-Garthby
G0Y 1B0
418 449-1558

**FERME C.M.J.I
ROBERT INC.**
1105, Petite caroline
Rougemont
J0L 1M0
450 469-3090

**GESTION RONALD
LAVALLEE INC.**
**312, rue Principale
St-Joseph-du-Lac
J0N 1M0
450 473-4144**

**PIERRE DAGENAIS ET
FILS INC.**
463, rue Notre-Dame
C.P 547
St-Chrysostome
J0S 1R0
514 387-4323

**POMMES PHILIP
CASSIDY INC.**
4490, rue Ontario Est
Montréal
H1V 1K7
450 947-1162

**VERGER DU MINOT
INC.**
376, chemin Covey
Hill
Hemmingford
J0L 1H0
450 247-3111

**VERGERS DU
MONASTÈRE INC.**
1105, Petite Caroline
Rougemont
J0L 1M0
450 469-3153

VERGERS LEAHY INC.
1772, route 209
Franklin Centre
J0S 1E0
450 827-2544

**VERGERS RICHARD
HUSEREAU (LES)**
215, rang Ste-Sophie
Oka
J0N 1E0
450 479-6609

**VERGERS THOMSON
INC.**
460, de la Montagne
St-Paul d'Abbotsford
J0E 1A0
450 379-2020

Regroupements régionaux

**MAISON DE LA
POMME INC.**
32, route 237
Frelighsburg
J0J 1C0
450 298-5275

POMICO INC.
348, rue Principale
Ste-Cécile-de-Milton
J0E 2C0
450 378-3484

Le 7 septembre 2016